

Arrêté n°SAGJ-21-058

Portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines – Scrutins des 25 et 26 mai 2021 par voie électronique

PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Scrutins des 25 et 26 mai 2021 par voie électronique

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-40 ;
- Vu l'arrêté SAGJ-19-019 du 5 avril 2019 portant sur la proclamation des résultats au renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines du 4 avril 2019 ;
- Vu l'arrêté SAGJ-20-038 portant sur le report et l'organisation des élections pour le renouvellement des membres du Conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (Scrutins du 26/11/2021);
- Vu l'arrêté SAGJ-20-055 portant sur le report des élections pour le renouvellement des membres du Conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (Scrutins du 26/11/2021);
- Vu l'arrêté SAGJ-21-001 du 11 janvier 2021 fixant les modalités d'élection des membres des conseils centraux et des conseils de composante de l'Université du Mans au titre de l'année universitaire 2020-2021
- Vu l'arrêté SAGJ-21-037 du 29 avril 2021 fixant la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu l'arrêté SAGJ-21-045 du 17 mai 2021 portant sur la recevabilité des candidatures et modalités complémentaires relatives à l'organisation des élections au sein du Conseil d'UFR de l'UFR LLSH Scrutins des 25 et 26 mai 2021 par voie électronique ;
- Vu l'ensemble des procès-verbaux de dépouillement du 26 mai 2021 ;
- Vu les statuts de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 22 septembre 2017 :
- Vu les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.



Arrêté n°SAGJ-21-056

Portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines – Scrutins des 25 et 26 mai 2021 par voie électronique

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Résultats des élections au sein du collège des représentants des professeurs et des personnels assimilés

Au sein du Collège des représentants des professeurs et des personnels assimilés du Conseil d'UFR de l'UFR LLSH, <u>1 siège</u> était à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
25	18	2	16	72	16

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Cyria EMELIANOFF	16	1

Est donc proclamée élue :

• Cyria EMELIANOFF

ARTICLE 2 – Résultats des élections au sein du collège des autres enseignantschercheurs, chercheurs et personnels assimilés

Au sein du Collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés du Conseil d'UFR de l'UFR LLSH, <u>3 sièges</u> étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
77	32	10	22	41,55	7.33



Arrêté n°SAGJ-21-055

Portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines – Scrutins des 25 et 26 mai 2021 par voie électronique

La liste de candidatures suivante a donc obtenue

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste pour le développement et le rayonnement des Lettres, Langues et Sciences Humaines à l'Université du Mans	22	3
Marina LETOURNEUR Fréderic FORTUNEL Laurence MAUGER		

Sont donc proclamés élus :

- Marina LETOURNEUR
- Fréderic FORTUNEL
- Laurence MAUGER

ARTICLE 3 - Résultats des élections au sein du collège des usagers en licence

Au sein du Collège des représentants des usagers en licence du Conseil d'UFR de l'UFR LLSH, <u>3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants</u> étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
1722	25	6	19	1,45	3.16

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Bouge ton UFR LLSH avec l'AFJEM et les associations étudiantes		
Nicolas THIEFFRY Mélina FOURE Tom DILYS Marion JUBAULT Victor PODEVIN Servane ROBINAULT	19	6

Le Mans, le 27 mai 2021,



Arrêté n°SAGJ-21-056

Portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines – Scrutins des 25 et 26 mai 2021 par voie électronique

Sont donc proclamés élus :

- Nicolas THIEFFRY
- Mélina FOURE
- Tom DILYS
- Marion JUBAULT
- Victor PODEVIN
- Servane ROBINAULT

ARTICLE 4 – Résultats des élections au sein du collège des usagers en Master ou en Doctorat

Au sein du Collège des des usagers en Master ou en Doctorat du Conseil d'UFR de l'UFR LLSH, <u>3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants</u> étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
1179	29	4	25	2,45	4.16

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Engagement, réussite, diversité		
Abderrahmene BOURENANE Noriane KERBRAT Fréderic GBEDANDE Elena PRAT Arthur LAENGER Bernadette NGUE NONGA	25	6

Sont donc proclamés élus :

- Abderrahmene BOURENANE
- Noriane KERBRAT
- Fréderic GBEDANDE
- Elena PRAT
- Arthur LAENGER
- Bernadette NGUE NONGA

<u>ARTICLE 5</u> – Exécution

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Mans, le 27 mai 2021,



Arrêté n°SAGJ-21-056

Portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines – Scrutins des 25 et 26 mai 2021 par voie électronique

ARTICLE 6 – Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université <u>www.univ-lemans.fr</u>, rubrique « Université », « Elections 2021- Composantes » et affiché à l'accueil du bâtiment administrative de l'UFR LLSH.

Pascal LEROUX